

Projet Mine Arnaud

Compte rendu de rencontre

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Mardi 17 mars 2015

**Toi et Moi Café
685 Laure, Sept-Îles**

Membres présents	Organisme
Donald Bhérer	Cégep de Sept-Îles
Émilie Paquet	Chambre de commerce de Sept-Îles
Jean-Marie Chouinard	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Jean-Claude Vigneault	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Stéphanie Prévost	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Luc Dion	Développement économique Sept-Îles
François Biron	Mine Arnaud
Caroline Hardy	Mine Arnaud
Kateri Jourdain	Mine Arnaud
Marie-Ève Cyr	Tourisme Sept-Îles
Charlotte Audet	Ville de Sept-Îles
Berto Frattin	ZEC Matimek

Membres absents

Martin Bernier	Citoyen, Canton Arnaud
Dominic Lemieux	FTQ-Métallos
Mike McKenzie	Innu Takuaiakan Uashat mak Mani Utenam
Stéphane Trépanier	Santé publique

Autres participants

Martin Tremblay	Mallette (analyse)
Véronique Gilain	Mallette (animation)

1. Accueil et ouverture de la rencontre

Mme Véronique Gilain ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence. Elle cède la parole au promoteur pour qu'il adresse un mot d'ouverture.

M. François Biron remercie les participants d'avoir répondu positivement à l'invitation malgré le court délai. Il revient sur l'étape franchie par l'annonce ministérielle (délivrance du certification d'autorisation) et rappelle qu'il reste encore beaucoup de travail avant l'étape de la construction. Il souligne l'importance du CCS dans son rôle d'intermédiaire entre le promoteur et la communauté d'accueil. Mme Kateri Jourdain, précise que le statut du CCS deviendra officiel, et les compte rendus publics, dès qu'un président ou porte-parole sera identifié.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Mme Gilain fait la lecture du projet d'ordre du jour. Un sujet est ajouté au « Divers », soit *Suivi auprès d'Action pauvreté Sept-Îles*. La proposition amendée est par la suite acceptée en maintenant le point « Divers » ouvert.

3. Lecture et adoption du compte rendu de la dernière rencontre

Mme Gilain fait la lecture du compte rendu. Une précision est apportée au point 3 avant l'acceptation du document.

En suivi, Mme Caroline Hardy informe les membres qu'un débit réservé est prévu pour la période de remplissage du réservoir du ruisseau Clet.

4. Suivi du projet (promoteur)

A – Conditions du décret

Pour bien comprendre l'évolution du projet, chaque condition du décret est revue une à une et plusieurs questions sont soulevées. Le promoteur formule les réponses suivantes :

- La demande de certificat d'autorisation (CA) pour la construction de l'usine, prévue à la fin de l'année 2015, est la date officielle pour la mise en œuvre du CCS et le début de ses obligations, selon la condition 2 du décret
- Mine Arnaud est présentement en discussion pour retenir les services d'une firme qui devra réaliser l'ingénierie de détail (de juillet à décembre 2015) et préciser les coûts du projet (CAPEX, OPEX)

- Le recrutement d'un 3^e actionnaire n'est pas une condition à la réalisation du projet, il s'agit plutôt d'une volonté des actionnaires actuels
- Matière première pour la fabrication d'engrais, la demande d'apatite est en croissance, particulièrement dans les marchés d'Asie, Inde et Brésil qui se tournent de plus en plus vers les grandes cultures
- La production de Mine Arnaud sera d'une qualité haut de gamme qui commande un prix plus élevé
- Comparativement à d'autres projets en développement, Mine Arnaud a l'avantage d'avoir un actionnaire (Yara) qui s'est engagé à acheter toute la production et gère sa mise en marché
- Présente à 20-22 %, la magnétite libérée dans le processus n'a, pour l'instant, aucun marché et sera entreposée sur le site
- Le procédé d'extraction est « humide » ce qui évite l'émission de poussières
- L'eau requise dans le procédé sera traitée avant d'être retournée dans le ruisseau Clet et sera plus propre à la sortie qu'à la source
- Les niveaux à respecter selon le décret sont à certains égards plus sévères que les normes en vigueur (qualité de l'effluent), mais Mine Arnaud sera en mesure de respecter les conditions imposées
- Le programme de suivi définit les composantes à étudier, le comment est à définir
- Le CCS sera tenu informé de tous les rapports de suivi
- Les techniques de dynamitage ayant évolué, les vibrations prévues sont minimales par rapport à l'expérience passée avec Alouette
- Le bruit, comme la qualité de l'air, est mesuré à la limite de la propriété de Mine Arnaud
- Les engagements pour diminuer l'impact du bruit comprennent de limiter les sautages à un seul par jour, selon un horaire régulier (entre 12h et 13h), de modifier les camions miniers (enveloppement moteur, bruit blanc pour recul, etc.) et d'interrompre le dynamitage si les conditions météorologiques l'imposent (hauteur du plafond, direction des vents dominants)
- Un plan de stabilisation des talus du ruisseau Clet est requis pour un petit tronçon situé en aval du viaduc ferroviaire
- Toutes les structures seront érigées sur les sols existants, sans risque d'affaissement
- La butte écran sera construite à partir des matériaux de décapage (mort-terrain) et toutes les précautions seront prises pour assurer le drainage et éviter le risque d'affaissement
- Les lacs à l'intérieur de la cellule #4 seront vidés et la faune déplacée

Le suivi du promoteur soulève quelques demandes et commentaires qui lui sont adressés :

- Recevoir une liste sommaire des CA requis (nombre estimé de 330) pour la réalisation du projet
- Obtenir plus d'information technique sur le projet (procédé, visite terrain, etc.)
- Être informé, via un diagramme, de la séquence des activités à venir et des obligations pour le CCS qu'elles sous-tendent
- Être informé du plan de communication de l'entreprise
- Le promoteur a le devoir de communiquer le nouveau projet à la population pour qu'elle comprenne bien l'évolution du dossier et ses nuances
- Pour répondre à l'aspect de la cohésion sociale, le contexte d'acceptabilité sociale devra être documenté et des indicateurs (par exemple, les déterminants de la santé publique, etc.) devront être identifiés
- En plus de la diffusion du feuillet explicatif sur le décret aux résidences et de l'information disponible sur le site web, il serait opportun que le promoteur rende aussi disponible dans un endroit public, par exemple la bibliothèque, l'information à l'égard du projet et ainsi offrir une plus grande accessibilité, notamment pour ceux n'ayant pas accès à Internet

B – Étapes à venir

M. Biron informe les participants des différentes étapes à venir d'ici le début de la construction dont l'ingénierie de détail, le déboisement, l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire, la caractérisation des sols et des tests de laboratoire. Une décision finale des investisseurs concernant la réalisation du projet est prévue à la fin de l'année 2015.

M. Biron précise que la majorité des travaux terrain à réaliser cette année sont accessibles aux entrepreneurs locaux.

5. Budget de fonctionnement

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

6. Clôture de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gilain clôt la rencontre. Selon la disponibilité des membres présents, il est convenu que les prochaines rencontres auront lieu le 7 avril en soirée et le 7 mai en après-midi.

Fin de la rencontre : 16 h 15

Élément d'information partagé en cours de rencontre :

- DESI travaille activement à développer des synergies avec le projet de production d'apatite; un volet recherche est présentement en discussion et des utilisations sont étudiées pour la mise en valeur de l'apatite
- La Chambre de commerce de Sept-Îles organise un dîner avec le promoteur jeudi le 26 mars (les ministères responsables ont également été invités)
- Bien que le MDDELCC ait publié un dépliant à l'annonce du décret, plusieurs demandes ont été acheminées au gouvernement pour que les ministères concernés viennent présenter à la population leur décision d'émettre le décret
- Mine Arnaud a convoqué les riverains pour une rencontre d'information publique le 26 mars en soirée

Tableau de suivi

Activité	Responsable
1. Relancer les membres absents du CCS <ul style="list-style-type: none">- Action Pauvreté Sept-Îles- M. Martin Bernier- ITUM	MALLETTTE MALLETTTE Mine Arnaud
2. Sonder l'avis des riverains sur la présence du CCS à leurs rencontres d'information	Mine Arnaud